

SERVICES DU DÉPARTEMENT

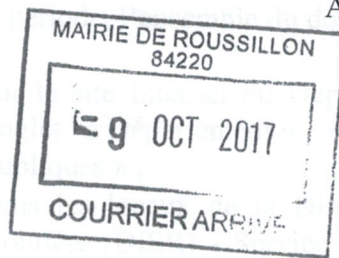
PÔLE AMÉNAGEMENT

**DIRECTION DES INTERVENTIONS
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

Service Entretien Gestion Exploitation
Dossier suivi par P. SAUTER
Tél : 04.90.16.16.23

Objet : Projet de Plan de Prévention du
Bruit dans l'Environnement
Consultation du public

Avignon, le – **3 OCT. 2017**



Madame Gisèle BONNELLY
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
84220 ROUSSILLON

Madame le Maire,

Le Conseil départemental de Vaucluse réalise actuellement son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.).

Ce document, rendu obligatoire suite à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, a pour but d'identifier les points noirs du bruit le long des principales routes départementales afin de mieux les prendre en compte.

Cette identification se base sur une carte de bruits stratégiques, établie par la Préfecture de Vaucluse sur toutes les routes départementales d'un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour, ce qui concerne 40 communes en Vaucluse dont la vôtre.

Conformément à la réglementation, le projet de P.P.B.E., document préalable au P.P.B.E définitif, doit être soumis à une consultation du public pendant deux mois.

Je tenais à vous informer que cette consultation se déroulera du lundi 16 octobre au lundi 18 décembre 2017 inclus.

Sur cette période, l'ensemble du dossier sera disponible :

- sur le site Internet du Département, à l'adresse « www.vaucluse.fr », onglet « Département », rubrique « Les enquêtes et concertations publiques » ;
- dans les locaux de la Direction des Interventions et de la Sécurité Routière (DISR) - Service Entretien Gestion Exploitation (SEGE) du Conseil départemental de Vaucluse, sis 17 rue du Limas (rez-de-chaussée) à Avignon, du lundi au vendredi, le matin uniquement, de 9h00 à 11h30.

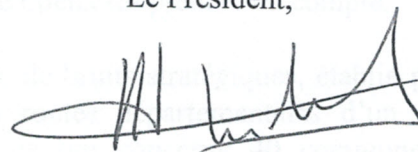
Je vous remercie de bien vouloir informer vos concitoyens en relayant, dans la mesure du possible, les informations présentes sur notre site Internet dans vos différents supports de communication.

A l'issue de cette phase de consultation, un bilan sera effectué, en précisant la suite donnée aux différentes observations. Le P.P.B.E. définitif sera soumis ensuite à l'approbation du Conseil départemental de Vaucluse.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le Président,



Maurice CHABERT